

## Programme d'utilisation obligatoire d'un ordinateur portable 2016-2017

- Baccalauréat en architecture (B.Sc.arch.)
- Maîtrise (professionnelle) en architecture (M.Arch.)

### Table des matières

	Page
1. Contexte du programme d'utilisation obligatoire d'un ordinateur portable	2
2. L'ordinateur portable	2
3. Garantie et assurances	3
4. Trousse des logiciels	4
5. Services offerts par l'École d'architecture	5
6. Formation préliminaire	6

Date d'émission du document : 19 mai 2016

Dernière mise à jour : 19 avril 2016

(Voir la liste des **modifications** à la fin du document)

En cas de divergence entre toute autre version et ce document, ce dernier a préséance.

La version du présent document rend caduque toute version précédente.

## 1. Contexte du programme d'utilisation obligatoire d'un ordinateur portable

Dans le cadre de la formation de grande qualité qu'elle offre à ses étudiants<sup>1</sup> dans ses programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnelle, l'École d'architecture de l'Université Laval s'est dotée d'un *Programme d'utilisation obligatoire d'un ordinateur portable* avec trousse des logiciels<sup>2</sup>. Ce programme est fondé sur les nécessités suivantes :

- doter les étudiants d'un outil informatique fiable et performant tout au long de leurs programmes d'études, au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> cycles ;
- uniformiser les outils informatiques des étudiants pour favoriser une communauté d'apprentissage et l'émulation de groupe ;
- offrir aux étudiants un support technique efficace (ordinateur et logiciels) pour minimiser l'impact de défaillances sur leur travail ;
- encourager et faire la promotion du respect des droits d'auteur.

Tous les étudiants inscrits au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, incluant les étudiants en scolarité préparatoire, doivent posséder un ordinateur portable qui répond aux spécifications minimales de performance et souscrire à la trousse des logiciels spécifiée à l'intérieur du programme de l'École d'architecture. C'est là une des conditions d'admission à chacun de ces deux programmes d'études. La souscription à la trousse des logiciels du programme pour les étudiants-visiteurs à l'École d'architecture est optionnelle mais fortement recommandée et selon les conditions énoncées dans ce document.

## 2. L'ordinateur portable

L'utilisation de l'ordinateur est incontournable en architecture. La sélection des portables pour un programme d'études en architecture s'effectue avec des critères concrets, le plus important étant sa performance et sa capacité à réaliser les tâches qui lui sont demandées tout au long des études au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle en architecture. Puisque les exigences du travail informatisé en architecture sont grandes (dessin et modélisation 3D, rendu photo-réaliste, traitement infographique, animation 3D, entre autres), elles imposent une catégorie d'ordinateur supérieure à la moyenne. La qualité de l'affichage, la performance de la carte graphique et la capacité de mémoire vive (RAM) est particulièrement importante en modélisation 3D avancée et en fabrication numérique.

Bien que l'École d'architecture ait retenu depuis 2012 exclusivement les ordinateurs MacBookPro d'Apple, il est important de prendre note qu'à partir de 2016-2017 et jusqu'à nouvel ordre, **l'École d'architecture permet l'utilisation de tout ordinateur portable (PC ou Mac) qui répond aux spécifications minimales de performance requises.**

### Spécifications minimales de performance requises :

- Processeur : Intel Core i7 ou plus ;
- Mémoire vive (RAM) : 16 Go ou plus ;
- Stockage : Disque Flash 256 Go (SSD) ;
- Carte graphique : NVIDIA ou AMD Radeon ;
- Système d'exploitation : Version professionnelle ou éducationnelle (pas familiale).

Il est important de considérer la localisation du fournisseur du portable en cas de bris ou de réparation.

<sup>1</sup> Le masculin n'est utilisé que pour alléger le texte.

<sup>2</sup> Ce programme a été implanté en 2008-2009 au baccalauréat et en 2011-2012 à la maîtrise professionnelle.

### 3. Garantie et assurances

Tous les modèles d'ordinateur portable sur le marché incluent généralement une garantie de base de un (1) an sur les pièces et la main d'œuvre par le fabricant. Certains fabricants peuvent offrir une garantie internationale de trois (3) ans en option qui s'avère importante pour les étudiants désirant avoir une protection accrue du portable ou pour ceux qui envisagent la mobilité à l'international (profil international, activités à l'étranger, emploi à l'international, etc.). Il est important de vérifier avec le fournisseur de votre appareil l'étendue géographique de couverture de la garantie pour éviter des frais de transport et des délais en cas de réparation. Il est également important de vérifier la possibilité de transférer la garantie si vous décidez de vendre votre ordinateur.

***L'École d'architecture recommande fortement aux étudiants de se doter d'une garantie internationale de trois (3) ans partout dans le monde.***

#### 3.1 Assurance personnelle

Il est très important de vérifier les modalités de votre police d'assurance actuelle ou de celles de vos parents, le cas échéant, pour savoir si votre ordinateur portable sera couvert contre le vol et les accidents. L'achat d'une bonne police d'assurance supplémentaire pour votre ordinateur portable pourrait éviter des dépenses imprévues.

#### 3.2 Système de localisation du portable

Certains portables intègrent des applications qui permettent la géolocalisation du portable sur la planète. Ces applications doivent être activées pour vous permettre de retracer géographiquement votre portable en cas de vol. L'activation de telles applications est très importante puisque la conception physique du boîtier du portable ne permet pas toujours l'installation d'un dispositif antivol. L'enregistrement du numéro de série auprès du fabricant (si offert) permet également, en cas de vol du portable, d'associer le statut d'équipement volé à l'appareil et ainsi de réduire de façon importante le recècle et la valeur de revente.

#### 3.3 Protection contre les chocs et les liquides

Il est très important de savoir que les bris causés par un usage abusif de l'appareil que ce soit par des chocs, vibrations ou impacts ne sont pas couverts par la garantie du fabricant. Il en va de même pour les bris causés par le déversement de liquide (eau, café, etc.) sur le portable. Des frais de réparations vous seront imposés pour remettre l'appareil en état de fonctionner. Si un tel incident survient, une vérification de routine vous est recommandée pour vous assurer que tout est normal et ce malgré un fonctionnement en apparence normale du portable.

#### 3.4 Protection des données

La protection des données enregistrées sur votre portable et de vos informations personnelles est de votre responsabilité. La sauvegarde externe de vos données sur des supports externes est fortement recommandée. L'achat de disques durs externes de type LaCIE Rikiki ou Minimus est recommandé. Prenez note que le support informatique exigera cette sauvegarde des données avant d'intervenir sur votre portable. À titre d'exemple, la réinstallation de l'image de la trousse des logiciels sur le portable implique le formatage du disque dur et conséquemment la perte des données. L'École d'architecture n'est pas responsable de la perte des données dues à l'utilisation de ses infrastructures informatiques (serveurs, réseau, imprimantes, Internet, web-dépôt, etc.).

## 4. Trousse des logiciels

Considérant les coûts importants des logiciels utilisés en architecture et afin d'éviter le piratage et les copies non autorisées de logiciels, nous avons procédé à la création d'une trousse des logiciels avec achat de logiciels et octroi de droits d'utilisation de licences éducationnelles. Cette trousse des logiciels, achetée sur une base annuelle, vise l'utilisation des applications pour la durée normale du programme de baccalauréat en architecture (trois ans), du programme de maîtrise professionnelle en architecture (deux ans), du séjour pour les étudiants-visiteurs (un an) ou de la scolarité préparatoire à la maîtrise professionnelle (deux ans). Cette trousse des logiciels est également disponible pour les étudiants inscrits au programme de maîtrise en sciences de l'architecture (design urbain).

### 4.1 Liste des logiciels :

- SketchUp Pro 2016 ;
- Rhinoceros 5.0 et Grasshopper ;
- Lynda.com (site de formation en ligne) (pour nouveaux étudiants du baccalauréat seulement).

L'ensemble des logiciels sera installé sur le système d'exploitation de votre portable. Si vous opérez sur un MacBookPro d'Apple, sur demande, le système d'exploitation Windows peut être installé en mode BootCamp ou en machine virtuelle parallèle pour opérer sous l'application Parallels Desktop (des frais additionnels s'appliquent). L'ordinateur sera configuré pour l'utilisation dans l'environnement réseau de l'Université Laval (pilotes, imprimantes, etc.) et inclut notamment un logiciel anti-virus et le client VPN pour accès Internet hors campus. Si des problèmes techniques devaient nécessiter la réinstallation des logiciels, la trousse des logiciels de base originale serait alors réinstallée sur le portable, sans frais.

Il est important de savoir que la trousse inclut l'octroi de droits d'utilisation de licences éducationnelles et/ou institutionnelles, mais dont vous n'êtes pas propriétaire. De plus, certains logiciels complémentaires pourront être acquis séparément et selon les besoins à partir du site d'achat en ligne de l'École d'architecture. Il est à noter que ces logiciels complémentaires fonctionnent en tant que licence perpétuelle dont vous êtes propriétaire et qui n'inclut pas les nouvelles versions. Vous devrez par conséquent racheter les nouvelles versions au prix régulier si vous désirez passer à la nouvelle version. Aucun disque d'installation n'est disponible pour les logiciels de la trousse des logiciels applicable.

### 4.2 Trousse des logiciels pour les nouveaux étudiants au baccalauréat

La trousse des logiciels pour les nouveaux étudiants inscrits au baccalauréat est valide pour une période de un (1) an, doit être renouvelée à chaque année d'étude et inclut les mises à jour aux nouvelles versions des logiciels de trousse. Elle inclut un droit d'utilisation du site de formation en ligne Lynda.com.

### **Coûts de la trousse des logiciels pour nouveaux étudiants du baccalauréat<sup>3</sup> :**

Baccalauréat en architecture (nouveaux étudiants) : **85 \$ / année**

---

<sup>3</sup> Les coûts peuvent varier sans préavis. Coûts par étudiant. Les taxes et frais sont en sus.

### 4.3 Trousse des logiciels pour les autres étudiants

La trousse des logiciels pour les étudiants qui ne sont pas nouvellement inscrits au baccalauréat est valide pour une période de un (1) an, doit être renouvelée à chaque année d'étude et inclut les mises à jour aux nouvelles versions des logiciels de trousse. Elle n'inclut pas le droit d'utilisation du site de formation en ligne Lynda.com. Il est possible de faire l'achat du droit d'utilisation de Lynda.com séparément sur le site d'achat en ligne de l'École d'architecture (60\$ par année plus taxes applicables. Les coûts peuvent changer sans préavis).

#### **Coûts de la trousse des logiciels pour les anciens étudiants**<sup>4</sup> :

Anciens étudiants au baccalauréat et étudiants à la M.Arch. : **50 \$ / année**

### 4.4 Conditions et dispositions pour la trousse des logiciels

Pour vous procurer la trousse des logiciels, procéder à l'achat et au paiement en ligne (carte de crédit seulement) dès juin 2016 par le système de paiement en ligne accessible à l'adresse : <https://www.arc.ulaval.ca/etudiants/programme-ordinateurs-portables.html> en choisissant la trousse des logiciels selon votre statut. Un reçu vous sera émis en ligne par retour de courriel et vous devez le conserver dans vos dossiers. Le paiement par carte bancaire ou de débit n'est pas possible ni accepté. L'achat de la trousse des logiciels pour tout nouvel étudiant au baccalauréat est obligatoire et constitue une condition d'admission à son programme d'études. Si vous débutez votre programme de maîtrise à l'hiver 2017, le paiement de la trousse des logiciels se fait en janvier 2017.

Si des changements devaient survenir concernant les coûts des différentes trousse, vous en seriez informés via le site Web de l'École d'architecture à l'adresse suivante :

[www.arc.ulaval.ca](http://www.arc.ulaval.ca) à l'onglet *ESPACE ÉTUDIANTS* à l'item *Programme d'ordinateur portable*.

L'achat de la trousse de logiciels est annuel et se fait généralement au début du trimestre d'automne. Tout achat de trousse de logiciels est non remboursable.

L'installation des logiciels pourra se faire de façon autonome en téléchargeant les fichiers d'installation à partir du répertoire ÉCHANGE sur le serveur de l'École d'architecture. L'activation des logiciels de la trousse pourra se faire auprès du support informatique (local 2238) sur présentation du reçu d'achat en ligne.

## 5. Services offerts par l'École d'architecture

En cas de problème ou de bris avec votre ordinateur, vous exposez la situation au support informatique (local 2238) de l'École d'architecture. Si la réparation relève des logiciels de la trousse du programme ou du système d'exploitation, le technicien fera lui-même la réparation. Aucune réparation ne sera effectuée si un logiciel piraté ou illégal est présent sur le portable. Si le problème concerne l'ordinateur, vous devrez le faire réparer par le fournisseur de votre portable ou le fabricant.

**Il est donc important de faire des copies de sécurité (back up) de vos travaux à chaque jour sur un support indépendant (disque externe).**

---

<sup>4</sup> Les coûts peuvent varier sans préavis. Coûts par étudiant. Les taxes et frais sont en sus.

L'École d'architecture offre plusieurs services : des salles de cours et des ateliers de design architectural avec accès sans fil, des imprimantes, deux découpeuses numériques, une imprimante 3D, des traceurs et des numériseurs. Les ateliers de design sont aussi dotés d'accès Internet haute vitesse<sup>7</sup>. Financement

## **6. Formation préliminaire**

Vous êtes responsable de vous procurer votre ordinateur portable, de l'achat de la trousse des logiciels applicable et de l'installation des logiciels sur votre appareil. Une demi-journée de formation préliminaire sur l'environnement informatique de l'École d'architecture vous est offerte durant laquelle vous pourrez vous familiariser avec votre nouvel environnement de travail et ses périphériques.

Cette formation préliminaire est offerte seulement à l'automne et aura lieu le mardi 30 août 2016 de 9h à 11h30 à l'amphithéâtre 2117 de l'École d'architecture.